

CCE Commission Centrale d'Éthique Rapport annuel 2010

Mandat

a) Élaboration d'avis concernant des questions médico-éthiques ayant un impact sur la société

La CCE encourage la discussion de problèmes éthiques et s'exprime sur des questions ayant un impact sur notre société. Elle répond à des demandes d'ordre médico-éthique soumises par des institutions ou des personnes publiques ou privées à l'ASSM.

b) Élaboration de directives et recommandations médico-éthiques

La CCE anticipe et discute les problèmes éthiques en médecine. Elle rédige des directives et recommandations médico-éthiques destinées à soutenir la pratique médicale, la recherche et la formation des professionnels de la santé. Elle est attentive à la manière dont les différentes directives et recommandations de l'ASSM sont appliquées. Elle encourage l'échange d'informations et les contacts entre les destinataires de ses directives et recommandations (personnes ou groupes).

c) Échange avec d'autres organisations du domaine de l'éthique

La CCE entretient et consolide ses relations avec les autres intervenants du domaine de l'éthique dans le système de la santé et développe les échanges sur le plan national et international.

Membres

Prof. Christian Kind, St. Gall, Président
Dr Markus Zimmermann-Acklin, Fribourg, Vice-président
Dr Hermann Amstad, Bâle, Secrétaire général, ex officio
Prof. Nikola Biller-Andorno, Zurich
Prof. Thomas Bischoff, Lausanne
PD Dr Georg Bosshard, Winterthour, jusqu'au 31 décembre 2010
PD Dr Nicole Bürki, Liestal
Dr Monique Gauthey, Genève, depuis le 24 septembre 2010
Dr Max Giger, Winterthour, jusqu'au 11 juin 2010
Prof. Bruno Gravier, Prilly
Dr méd. MHA Daniel Grob, Zurich
Prof. Samia Hurst, Genève
Prof. Annemarie Kesselring, Berne, jusqu'au 12 février 2010
Dr Roland Kunz, Affoltern a. Albis
lic. théol., MAE, Settimio Monteverde, Bâle
Dr Valdo Pezzoli, Lugano
Dr Fritz Ramseier, Königsfelden
Prof. Bara Ricou, Genève

Prof. Dominique Sprumont, Posieux
lic. iur. MAE Michelle Salathé, Bâle Secrétaire générale adjointe
Dr Susanna Stöhr, Bâle
Prof. Peter M. Suter, Président, Président ASSM, ex officio
Dr John-Paul Vader, Lausanne
Marianne Wälti-Bolliger, Delémont
Dr Philipp Weiss, Bâle

Activités 2010

Directives médico-éthiques

La révision des directives « Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes » (sous-commission dirigée par le Prof. Jürg Steiger et lic. théol. Settimio Monteverde) s'est avérée très ambitieuse, tant du point de vue médical que juridique et politique. Certains passages de la Loi sur la transplantation ont notamment révélé un flou juridique que l'expertise du Prof. Olivier Guillod, mandaté par l'OFSP, n'a pu pallier que partiellement. De ce fait, la révision des directives de l'ASSM ne pourra probablement pas à elle seule aplanir les divergences observées dans la pratique actuelle en matière de recrutement des donneurs. Parallèlement à la révision des directives, les options possibles pour une révision imminente de la loi sur la transplantation ont donc été recherchées activement.

Les nouvelles directives concernant les « Structures de soutien éthique » (sous-commission dirigée par la Prof. Samia Hurst) sont en bonne voie ; une première version du texte devrait être adoptée par le Sénat en novembre 2011 puis mise en consultation.

Une autre sous-commission, dirigée par le Prof. Reto Stocker, a été chargée de réviser les directives « Problèmes éthiques aux soins intensifs » datant de 1999.

Suite à la publication des directives concernant les « Directives anticipées », la CCE a élaboré, en collaboration avec la FMH, un modèle de directives anticipées (en version intégrale et en version abrégée) qui pourra être téléchargé sur les sites internet de l'ASSM et de la FMH à partir de 2011.

Divers événements de l'actualité (grève de la faim en milieu pénitentiaire et participation des médecins lors d'expulsions) ont incité la CCE à faire évaluer les directives « Exercice de la médecine auprès de personnes détenues » datant de 2002 ; le Prof. Dominique Sprumont s'est chargé de cette évaluation, dont le résultat a confirmé la validité de ces directives, mais également indiqué des lacunes concernant leur degré de notoriété et leur mise en pratique. Un groupe de travail a été chargé d'examiner les différentes solutions possibles.

Colloques

Deux colloques ont été organisés en vue de la révision prévue de la loi sur la transplantation : d'une part, le 25 mars, une réunion d'experts pour débattre de la nécessité d'une révision de la loi et, d'autre part, une rencontre avec des parlementaires des commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux conseils, le 14 octobre.

Un symposium sur le thème de l'« Économicisation de la médecine », organisé en collaboration avec la Commission Nationale d'Éthique, s'est déroulé le 11 juin 2010. Lors de ce symposium intitulé « La médecine pour qui? La prise en charge médicale entre les besoins des patients et les dynamiques d'une médecine orientée vers le marché » de nombreux scientifiques, praticiens et autres personnalités des domaines de l'administration et de la politique ont eu l'occasion de dialoguer. Le succès de cette série de colloques semble résider dans la conjonction des perspectives les plus diverses ; elle sera donc reconduite en 2011.

En vue du lancement du dépistage néonatal de la fibrose kystique en Suisse début 2011, une réunion d'experts avait été organisée le 19 novembre sur le thème du « Dépistage néonatal : L'évolution technologique, la santé publique et l'autonomie des parents ».

Enfin, un atelier consacré à la discussion de la loi relative à la recherche sur l'être humain s'est tenu le 3 décembre 2010. Des experts de renom, suisses ou étrangers, ont discuté de « L'évaluation de la capacité de discernement dans le déroulement de projets de recherche ».

Activités internationales

Lors de la conférence annuelle de l'EACME (European Association of Centers of Medical Ethics), la CCE a été réélue dans le comité de direction pour un mandat de quatre ans. Dr Rouven Porz, éthicien à l'Hôpital de l'Île à Berne, a été nommé secrétaire général et assumera cette tâche à la demande de la CCE.

Par ailleurs, la CCE a été invitée à déléguer un représentant au 8ème Global Summit of National Bioethics Advisory Bodies à Singapour. Le président de la CCE a participé à cette manifestation ainsi qu'au 10ème World Congress of Bioethics de l'International Association of Bioethics. La rencontre nationale des commissions d'éthique, sous l'égide de l'OMS, du Conseil de l'Europe et de la commission européenne, a réuni des délégués venus de 33 pays ; ceux-ci ont pu échanger leurs points de vue sur les thèmes les plus variés, tels que le commerce d'organes, le traitement de la tuberculose et les commissions d'éthique. Il était intéressant de noter l'importante représentation de la Suisse avec trois organisations : la Commission Nationale d'Éthique CNE, la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH et la CCE).

Autres activités

Suites aux propositions du Conseil fédéral pour une nouvelle réglementation de l'assistance au suicide, la CCE avait publié sans tarder une prise de position rejetant clairement cette initiative.

Elle s'est également intéressée à des questions liées aux problèmes éthiques de l'égalité des traitements en institution, à l'assistance médicale des personnes en situation irrégulière, à l'attitude à adopter avec des parents qui exigent des thérapies futilles pour leur enfant et aux conditions requises pour l'admission et le séjour des enfants aux soins intensifs en cas de pandémie de grippe.

Après le jugement du Tribunal Fédéral dans l'affaire Rappaz, la CCE avait coordonné la formulation d'une prise de position commune au corps médical et au personnel infirmier, rejetant l'instrumentalisation de la médecine par le pouvoir de l'État, et notamment l'alimentation forcée d'une personne capable de discernement.

Par ailleurs, la révision des statuts de la CCE a été conclue et adoptée par le Sénat.

Perspectives

Les directives « Structures de soutien éthique » devraient être mises en consultation au début de l'hiver 2011.

Il en va de même pour les directives « Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes » ; mais la procédure de coordination avec la révision de la loi sur la transplantation doit être synchronisée avec l'OFSP.

La révision des directives « Problèmes éthiques aux soins intensifs » exige encore beaucoup de travail dans la sous-commission.

Toutes les directives en vigueur doivent être examinées et adaptées en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des adultes prévue pour début 2012. A cette occasion, l'actualité de toutes les directives - resp. l'opportunité de les réviser - devra être examinée.

Le groupe de travail chargé de la mise en œuvre des directives « Exercice de la médecine auprès de personnes détenues » réfléchira notamment à l'attitude à adopter avec des grévistes de la faim et la participation des médecins lors d'expulsions forcées.

La CCE étudiera les résultats de l'étude concernant la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière et examinera l'opportunité d'introduire des mesures.

Elle suivra très attentivement l'évolution nationale et internationale dans le domaine de l'assistance au décès et s'exprimera le cas échéant.

Mutations personnelles

En février et en juin 2010, la Prof. Annemarie Kesselring et le Dr Max Giger se sont retirés de la CCE, de même que PD Dr Georg Bosshard le 31 décembre 2010. Leur engagement tout au long des dernières années a largement contribué à l'image de la CCE. M. Giger, qui était délégué de la FMH dans la CCE, a été remplacé par Dr Monique Gauthey, A. Kesselring, représentante du domaine des soins, par lic. théol. Settimio Monteverde.

Commentaire

En 2010 également, la CCE a su remplir activement son rôle de catalyseur et de porte-parole de la réflexion éthique des professionnels de la santé en Suisse, à travers de nombreuses manifestations internes comme externes.

Je tiens à remercier de tout cœur tous les membres de la CCE et des sous-commissions pour leur engagement exceptionnel et la collaboration agréable. Ma reconnaissance va particulièrement à Michelle Salathé qui, grâce à un travail de fond structuré et coordonné, parvient à articuler les activités nombreuses et complexes de la CCE en un tout cohérent. Je remercie également Dominique Nickel pour son infatigable travail de compte-rendu et de traduction.

Christian Kind